



# Réunion bilatérale SEP2B

## *Evolutions de l'organisation des missions sécurité sur le site de Nantes Doumergue*

18 mai 2021

### Compte-rendu

**Participants :**

SEP2B : A. MOREAU, L. LAMY et A. DUMONT

FO : S. SAIDI, M-C. KERAMBELLEC et T. FERRANDIZ

Cette réunion a été organisée à la demande de SEP2B pour faire un point sur les évolutions de l'organisation des missions sécurité sur le site de Nantes Doumergue.

En introduction, le sous-directeur a indiqué que cette réunion a été proposée à chaque OS afin d'avoir un temps d'échange sur les perspectives d'externalisation de ces missions. L'administration a décidé de faire appel à un prestataire afin de pallier le départ à la retraite des agents, comme cela se fait dans l'ensemble des bâtiments annexes. SEP2 s'est déplacé début mars pour présenter le projet et expliquer le contexte aux agents. Compte-tenu de la diminution des effectifs, le recours à un prestataire permettra aux agents d'être moins sollicités et de poser leurs congés. Les situations individuelles ne seront pas dégradées (conditions de travail et maintien des rémunérations).

Le prestataire assurerait, dès à présent, une présence physique d'un jour de la semaine et au fur et à mesure du départ des agents à la retraite, jusqu'en 2030, cette intervention aura lieu sur plusieurs jours par semaine.

Le dispositif général envisagé par l'administration se fait sur deux temps : faire appel, dès à présent, à un prestataire référencé à l'UGAP (Sté ONET) disponible rapidement sachant, que parallèlement, un appel d'offre a été lancé pour un marché ayant vocation à se mettre en place au 1/10/21.

Ce sujet sera évoqué lors du CTS de SEP2 prévu le 23 juin.

Deux points ont été mis en avant par les agents : l'un concerne la base de vie que les agents ne souhaitent pas partager avec le prestataire, l'autre porte sur le jour d'intervention de celui-ci. Les agents du service sécurité souhaiteraient que le prestataire intervienne le vendredi ou le lundi. L'administration n'est pas favorable à ce dispositif car ce sont les équipes de sécurité qui fermeront le site le jeudi soir et reviendront uniquement le lundi. Néanmoins, les débats restent ouverts mais à plus long terme.

**FO fait remarquer qu'il est regrettable que ce temps d'échange ait été fait avec chaque OS séparément, d'autant plus que le GT préparatoire au CTS de SEP2 prévu le 21 mai a été annulé. La dernière OS a été reçue le 20 mai, par conséquent, le maintien du GT trouvait son utilité. Encore une manœuvre du « DIVISER POUR MIEUX REGNER » afin d'asseoir une réforme de plus ! Sans compter que le document transmis uniquement le matin même de la bilatérale constitue un manque de courtoisie ! Quid de l'égalité de traitement ? Les OS reçues en premier ont eu connaissance en amont du projet.**

**Il est clair que le dialogue social n'est pas de mise à SEP2 qui met FO devant le fait accompli en présentant cette externalisation comme une solution idéale, ce qui n'est pas le cas !**

**FO indique que le prestataire fera des gardes, par conséquent les agents n'effectueront plus d'heures supplémentaires, il y a donc assurément une perte de rémunération !**

L'administration indique que la cellule des accès va fermer, il n'y a plus que le chef d'unité et les agents (au nombre de 6) qui assurent l'ouverture et la fermeture du bâtiment de 6h30 à 20h30.

Sur la question des rémunérations, les agents ne souhaitent plus faire d'astreinte. Tout comme les agents du service de sécurité de Bercy, les agents de Nantes bénéficient d'une revalorisation de leur régime indemnitaire par le biais d'une forfaitisation. La question de l'astreinte est ainsi absorbée dans cette revalorisation. Les astreintes seront réalisées par le prestataire mais pas de façon systématique.

**FO s'étonne que les agents du service de sécurité aient souhaité ne plus faire d'astreintes. Assurément, les agents auraient sans doute préféré que l'administration fasse appel à des fonctionnaires plutôt qu'à un prestataire. C'est également les revendications de FO.**

La logique de l'externalisation est faite de façon progressive comme pour tous les bâtiments annexes. Les agents n'ont pas exprimé de remise en cause de ce principe, bien qu'attachés à leur situation professionnelle.

**FO demande si cette projection à échéance de 2030 a été réalisée suite à un sondage.**

Il s'agit d'une hypothèse réalisée au niveau le plus extrême de la situation. Un sondage est toujours fait en fin d'année. Ce sont des métiers où les agents peuvent évoluer vers d'autres fonctions. On ne peut pas tout externaliser, l'administration aura toujours besoin d'une expertise sur place. Actuellement, la disponibilité sur 24h de l'équipe n'est plus tenable compte-tenu du nombre d'agents restreint qui demeurent en fonction.

**FO rétorque qu'il faut recruter plus de fonctionnaires ! En effet, quel sera le fonctionnement lorsque le processus sera à plein régime ?**

Le prestataire assurera les missions de sécurité mais il y aura un pilotage avec un chef de bâtiment, voire un adjoint qui veilleront à l'application des prestations conformément à la réglementation. La dominante du site sera interministérielle avec un permanent DGFIP. Le site comportera des zones ERP (établissement recevant du public) mais pas dans la totalité.

**FO demande si le bâtiment de Nantes Doumergue contient de l'amiante.**

Le bâtiment de Nantes est récent (années 1980) et ne comporte pas de matériel amiante.

**FO demande si, à termes, l'administration envisage de procéder au même principe d'externalisation sur les sites de Bercy (Colbert, Vauban, CASC, PMF). La réponse donnée par SEP2 est « jamais ». Quoique jamais ne peut être acté !**

Les bâtiments de Bercy ne sont pas dans la même configuration, surtout avec la présence des Ministres sur site. Nantes est un bâtiment annexe et l'administration déploie ce qui a déjà été réalisé sur d'autres bâtiments de ce type.

**FO fait état de la diminution des effectifs du PC Sécurité de Bercy (mobilité d'agents) et demande si des recrutements sont prévus ?**

L'administration regarde au cas par cas en fonction des départs des agents. Actuellement, il n'y a pas de pression importante sur les équipes de sécurité de Bercy.

**FO revient sur sa demande, refusée par SEP2, de réduire les équipes de sécurité à 9 agents au lieu de 14 durant la période de crise sanitaire. Cette requête avait été formulée compte-tenu du peu de personnels présents sur le site de Bercy, dans un souci d'équité avec les autres services et aussi pour éviter un « cluster » dans ce service où 28 agents sont amenés à se croiser chaque jour.**

SEP2 précise que le système de désenfumage sur Bercy est en cours de réhabilitation (pour une durée de 20 mois) et entraîne une surcharge de travail pour les équipes qui ne peuvent par conséquent être réduites.

**FO regrette que cette explication n'ait pas été fournie plus tôt par l'administration pour justifier son refus.**

**FO demande si les phases de test ont déjà démarrées avec le prestataire.**

Il est prévu 4 journées de tuilage avec chaque agent pour un partage d'informations. Cela représente un mois total de formation.

SEP2 précise que si l'on attend d'être en rupture humaine pour faire intervenir un prestataire il sera trop tard alors qu'actuellement dans le cadre de la mixité c'est possible.

**FO souligne que tous les métiers s'apprennent et que l'administration peut rechercher des profils dans le cadre de la mobilité.**

Les compétences très pointues demandées pour le service sécurité rendent difficiles des recrutements en interne d'où l'appel à un prestataire spécialisé.

**Dans le cadre de l'appel d'offres lancé pour une mise en œuvre du marché au 1/10/21, FO demande sur quels critères le choix du prestataire sera fait (qualité, coût financier). L'administration procèdera-t-elle aux vérifications qui s'imposent concernant les entreprises (habilitation inhérente à la fonction) ?**

Dans un appel d'offres, on tient toujours compte à la fois de la partie financière et de la qualité des prestations. Des vérifications seront effectuées car il s'agit d'une profession réglementée encadrée par la Préfecture. Il est toutefois précisé qu'il n'est pas nécessaire de bénéficier d'une habilitation confidentiel défense sur le site de Nantes Doumergue.

**FO revient sur le souhait des agents de pouvoir disposer de la journée du lundi, si le vendredi ne peut pas être accepté à ce stade par l'administration.**

Dans une phase de mise en place, il faut un temps de sécurité. Un jour attribué au prestataire au milieu de la semaine semble plus approprié (mardi, mercredi ou jeudi). Les choses ne sont pas figées à ce stade. Nous sommes en phase de rodage. Il ne faut pas s'exposer collectivement à un risque en laissant le bâtiment pendant 3 jours sans procéder aux contrôles réglementaires.

**FO fait état d'un manque de communication auprès des agents du service.**

SEP2 indique qu'il se déplacera à Nantes le 19/5 afin de parler avec les agents notamment de la question relative à la journée attribuée au prestataire.

**FO demande si l'administration a trouvé une solution quant au souhait des agents de ne pas partager leur base de vie avec le prestataire.**

L'administration a trouvé une base de vie et des sanitaires pour le prestataire. La seule salle commune sera le PC sécurité car c'est une condition obligatoire avec également un couloir où sont positionnés les matériels d'intervention.